

ENTREE EN 6^{ÈME} AU COLLEGE PUBLIC - RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

NOTE AUX FAMILLES

◊ Qui décide qu'un élève est admis en 6^{ème} ?

C'est le conseil des maîtres de cycle qui prononce le passage de CM2 en 6^{ème}.

◊ Dans quel collège votre enfant sera-t-il inscrit ?

Dans le collège du secteur qui dépend de l'adresse de votre domicile. Vous devrez présenter un justificatif de domicile lors de l'inscription. L'école primaire fréquentée ou votre lieu d'exercice professionnel ne déterminent pas le secteur.

Pour connaître votre collège de secteur, vous pouvez consulter le lien suivant : https://www.loire.fr/jcms/lw_1331738/les-colleges-de-la-loire.

La procédure d'affectation en 6^{ème} est informatisée grâce à un logiciel d'aide à l'affectation: « Affelnet 6^{ème} ».

◊ Déroulement de l'affectation :

- 1) validation des données administratives de votre enfant sur le **volet 1** de la fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public transmis par le directeur d'école ;
- 2) formulation du vœu de scolarisation sur le **volet 2** de la fiche de liaison, transmis par le directeur d'école.

Si votre adresse est en libre choix, vous devez choisir un des deux collèges de secteur. Si vous n'émettez aucun vœu, votre enfant sera affecté indifféremment sur un des collèges du secteur.

Si les capacités d'accueil d'un établissement en libre choix ne permettent pas de donner satisfaction à toutes les demandes, une priorité est donnée aux élèves souffrant d'un handicap, puis aux élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement, aux élèves boursiers sur critères sociaux puis aux élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé (e) dans l'établissement.

◊ Votre enfant peut-il être scolarisé dans un collège autre que le collège du secteur ?

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que votre collège de secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation (un seul vœu possible).

Vous émettez ce vœu sur le volet 2 de la fiche de liaison Affelnet 6^{ème} en joignant les justificatifs nécessaires à votre demande. Ces documents doivent être remis au directeur d'école avant le **2 avril 2026** dernier délai.

La demande est examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité après accueil des élèves du secteur et selon les critères de priorité définis au niveau national.

◊ Les résultats

A partir du 3 juin 2026, vous recevrez la notification d'affectation pour votre enfant. Si cette notification n'indique pas le collège demandé par dérogation, cela signifie que la demande a été refusée. Votre enfant est alors affecté dans son collège de secteur. **La Division de l'élève ne communique aucun résultat d'affectation par téléphone.**

Vous êtes invités à prendre contact avec le collège mentionné sur la notification, pour procéder à l'inscription de votre enfant, au plus tard le 10 juin 2026. Passé ce délai, la place réservée à votre enfant est susceptible d'être attribuée à un autre élève. Votre enfant sera alors affecté dans le collège le plus proche de votre lieu de résidence disposant de places disponibles.

LISTE DES MOTIFS POUR UNE DEMANDE DE DEROGATION

<u>MOTIF DE LA DEMANDE</u>	<u>PIECES JUSTIFICATIVES</u> <u>à joindre impérativement et à transmettre</u>
❶ Elève en situation de handicap (hors demande d'orientation SEGPA ou ULIS)	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous disposez d'un courrier médical, il doit être adressé au médecin conseiller technique sous pli cacheté, par voie postale au Service médical de l'élève, DSDEN de la Loire, 11 rue des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Etienne ou par courriel : ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr • A défaut, il convient de transmettre au directeur d'école la notification MDPH, accompagnée d'un courrier explicatif précisant le choix du collège au regard du handicap.
❷ Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Courrier médical sous pli cacheté adressé au médecin conseiller technique de la DSDEN ou par courriel : ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr
❸ Elève susceptible de devenir boursier en collège	Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2026 sur les revenus 2025 à remettre au directeur d'école.
❹ Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2026	Certificat de scolarité de la fratrie scolarisée en 2025-2026 au collège en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} ou 4 ^{ème} à remettre au directeur d'école.
❺ Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Courrier précisant les distances entre le domicile et justifiant du choix du collège à remettre au directeur d'école.
❻ Elève demandant un parcours scolaire particulier (sections sportives, Classe à Horaires Aménagés Musique, Maîtrise de la Loire)	<p>Inscrire sur le volet 2 le parcours scolaire particulier souhaité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Pour les sections sportives</u>, vous devez contacter le collège demandé pour le passage de tests. Malgré leur réussite, les élèves du secteur sont prioritaires. • <u>Pour la Classe à Horaires Aménagés Musique</u> (collège Gambetta), vous devez contacter le conservatoire Massenet de Saint-Etienne pour le passage des auditions. • <u>Pour la Maîtrise de la Loire</u> (collège Mario Meunier), vous devez contacter le conseil départemental de la Loire pour le passage des auditions.
❼ Situations particulières étudiées au cas par cas (autres motifs)	Courrier précisant le motif de la demande à remettre au directeur d'école.

♦ Vous souhaitez solliciter une classe bilangue pour votre enfant

- 1) Si la classe bilangue est dans votre collège de secteur, vous effectuez la demande auprès du principal du collège lors de l'inscription.
- 2) La classe bilangue n'est pas considérée comme un parcours scolaire particulier. Vous pouvez cependant solliciter une dérogation au motif n°7 « situations particulières étudiées au cas par cas ».